Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 7

Artikel: Une étude française sur l'aménagement de la cuisine

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124110

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

économie est incompatible avec telles autres règles prescrivant des dimensions de locaux ou des vides d'étages[3].

L'entrave que constituent ces règlements désuets est d'ailleurs un phénomène universel. Le Sous-Comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe a récemment rassemblé en un important volume les principales dispositions régissant dans de très nombreux pays la construction de logements minimum. Partout des règles surannées ou arbitraires voisinent avec des règles excellentes auxquelles elles enlèvent souvent leur pouvoir.

Nos villes n'échappent pas à ce malaise. Comme, de plus, le fâcheux aspect de bien des quartiers relativement récents permet d'affirmer que les règlements n'ont jamais empêché de mal construire, on peut aisément conclure qu'un assouplissement général est urgent et que tout cet arsenal doit céder le pas à des dispositions basées sur des études pratiques, sur des chantiers d'essai et, surtout, sur des plans d'ensemble d'une réelle envergure.

Cela nous amène à un corollaire de toute importance. *L'encouragement à la construction de logements à loyers modestes est inséparable d'une action parallèle en faveur de chantiers d'essais* libérés de toutes sujétions à l'égard des règlements existants : essais de nouvelles méthodes de construction ; essais de logements de conception non traditionnelle.

III. La collaboration active des meilleurs architectes est indispensable

Les habitations à loyers modestes exécutées chez nous donnent, comparées à certaines réalisations italiennes, françaises ou américaines, l'impression d'un pensum très correctement exécuté par des architectes obligés tant bien que mal de gagner leur vie.

Certes le manque d'ampleur des programmes, la rigidité des règlements expliquent en partie la timidité voire la banalité de ces constructions, les meilleurs architectes s'étant détournés d'une tâche rendue ingrate. Admettre cette explication serait oublier que les conditions dans lesquelles s'adjugent les travaux sont très différentes dans notre pays de ce qu'elles sont ailleurs. Ce serait oublier qu'à l'exception des travaux entrepris par quelques coopératives d'habitation, d'ailleurs très actives, les architectes ne reçoivent guère d'autres commandes que celles qu'ils ont eux-mêmes provoquées. On vante très haut les mérites de l'initiative privée qui a permis jusqu'ici aux autorités communales d'éviter de construire elles-mêmes des logements et de se contenter de subventionner les bâtiments construits par des groupements ou des sociétés privées. C'est exact, mais ces mêmes groupements, plus ou moins liés d'ailleurs avec des groupes d'entrepreneurs, imposent en même temps leurs architectes qui, fréquemment sont eux-mêmes les initiateurs du projet.

Ainsi l'architecte à qui ses scrupules interdisent des démarches que les règles de sa profession déconseillent quand elles ne les interdisent pas, ou que le hasard n'a pas mis en présence de conditions favorables, est-il grandement défavorisé par rapport à celui qui a pris pour règle de provoquer lui-même ses commandes. Ainsi, en définitive, une baisse de qualité des projets aisément discernable et fort regrettable.

Pour parer à cet état de choses, nous ne voyons qu'une solution : que la désignation des architectes soit soumise à l'agrément de l'autorité qui accorde une subvention et qu'il lui soit possible d'imposer à un architecte ne présentant pas des garanties suffisantes une association avec tel ou tel de ses confrères de mérite. Cette mesure a été pratiquée à Zurich. Elle ne remédie pas à tout, elle est délicate à appliquer, mais elle devrait être prise en considération.

Toutefois, nous croyons que si l'autorité prend réellement en mains le problème de la construction du logement à bon marché non pas seulement sous son aspect quantitatif mais pour encourager tous les efforts et toutes les recherches vers une réelle amélioration du logement, la sélection des architectes se fera d'elle-même pour le plus grand profit des classes modestes de la population. J.-P. V.

[3] Signalons simplement, à titre d'exemple, que les règlements lausannois prescrivent, dans la zone urbaine, une hauteur de 2 m. 70 au rez-de-chaussée, 2 m. 60 dans les étages et 2 m. 40 au dernier étage. Beau terrain d'application pour la normalisation !

UNE ÉTUDE FRANÇAISE SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE

(suite et fin.)

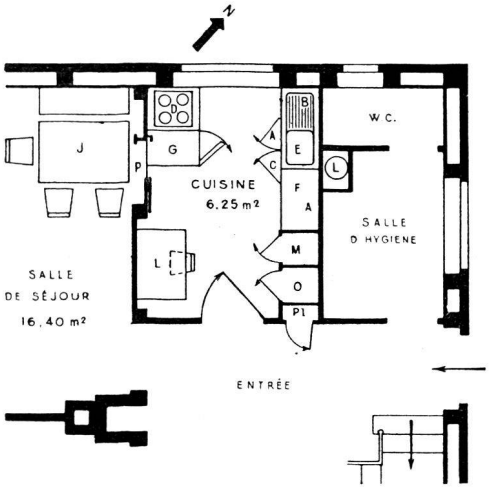

Maison suisse Schindler

(7 usagers)

Disposition du plan de travail en lignes parallèles.

A. Matériel de table : casseroles sur étagères au-dessus paillasse, gros ustensiles dans placards sous évier.
B. Denrées périssables dans placard ventilé (au-dessus de l'égouttoir).
C. Logement des déchets.
D. Cuisinière électrique suisse quatre plaques avec four, accolée à un frigidaire non équipé.
E. Evier en acier inoxydable 110 × 48 cm., un seul bac 44 × 38 × 13 cm. avec égouttoir à gauche, hauteur 75 cm.
F. Paillasse en bois revêtue de zinc, longueur 75 cm., hauteur 80 cm.
G. Réfrigérateur non équipé.
H. Hotte (néant).
J. Table à manger dans salle de séjour, en communication avec la cuisine par le passe-plats.
K. Table pour petit déjeuner 100 × 65 × 77 cm.
L. Chauffe-eau à accumulation électrique 100 l. (suisse).
M. Matériel de table.
N. Epicerie au-dessus de l'évier (sur tablette).
O. Placards à balais et ustensiles de nettoyage.
P. Passe-plats.

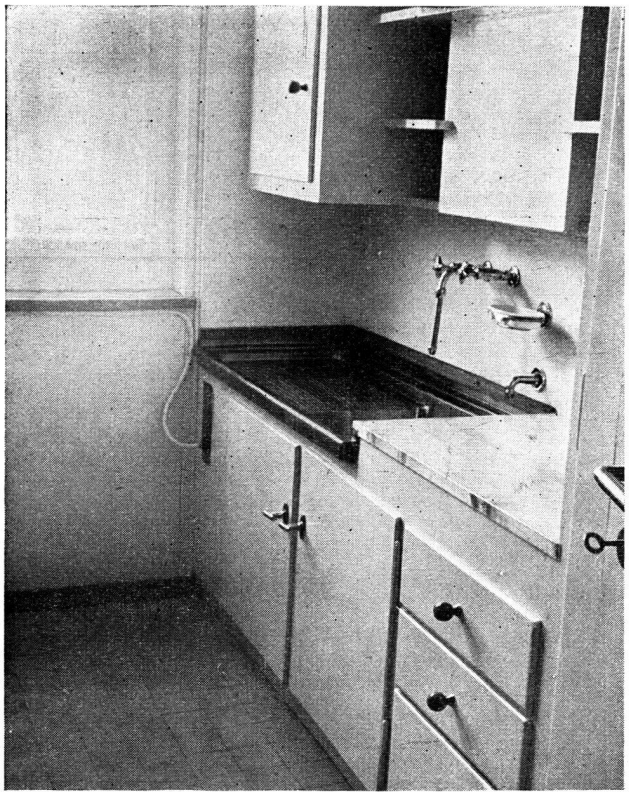

Surface : 6,25 m².
Hauteur sous plafond : 2,47 m.
Porte : plane cellulaire 80 × 20 cm.
Fenêtre : bois 125 × 145 cm.
Protection : volets bois.
Revêtement de sol : grès cérame uni beige clair.
Revêtements muraux : peinture à l'huile sur 1,40 m. émulsionnée au-dessus. Dosseret aluminium (français) derrière l'évier (hauteur 40 cm.).
Plafonds : isorel dur peint à la colle.

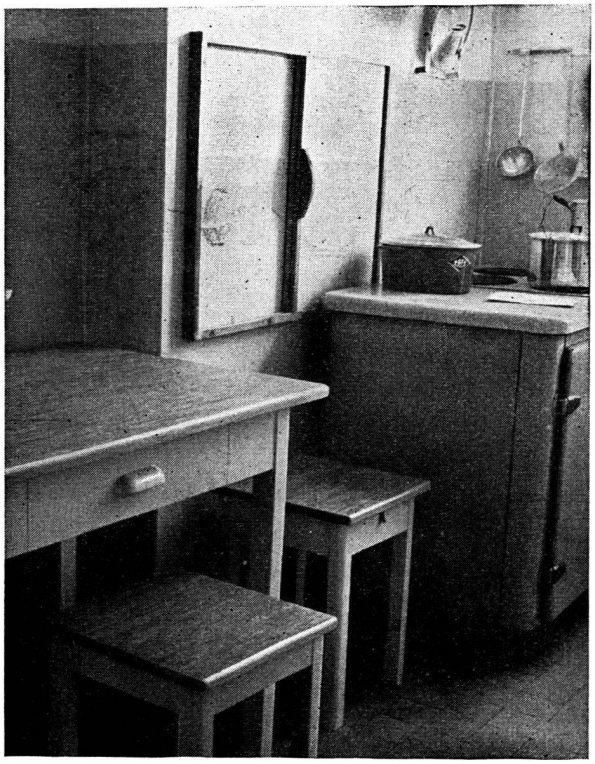

Généralités. — Cette cuisine est d'un aspect très agréable ; elle est très claire, le matériel fourni est de toute première qualité.

La fenêtre a son allège un peu trop basse ; son emplacement près de la cuisinière et de l'évier est gênant.

Utilisation. — Les repas principaux sont pris dans la salle de séjour quand la famille est au complet.

Le passe-plats est très utile, principalement pour desservir la table.

Préparation des repas. — La paillasse de préparation (longueur 75 cm.) prévue à côté de l'évier est insuffisante pour une famille de sept personnes. La table mobile et le dessus du réfrigérateur sont employés en appoint.

Lavage. — Un évier plus profond aurait été plus apprécié. L'égouttoir est pratique.

Rangement. — Placards en bois bien groupés : le rangement des ustensiles de nettoyage est prévu.

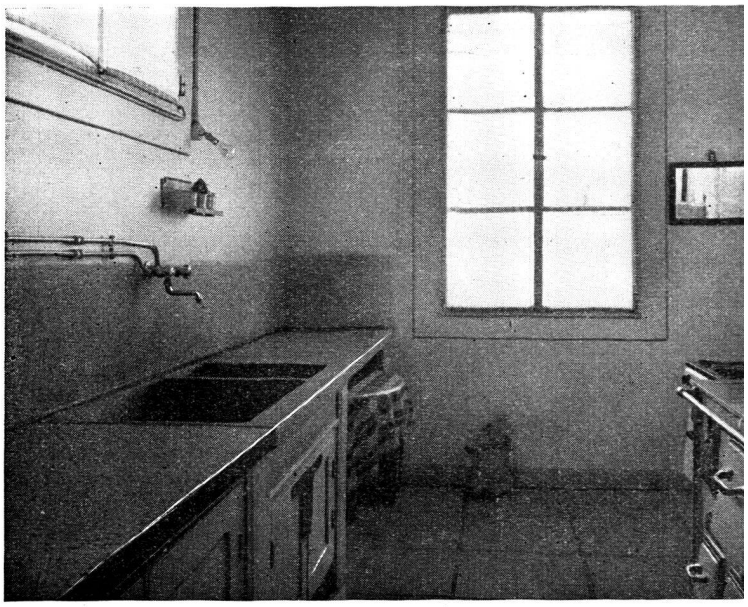

Arch. H. Gutton.

Maison française Henri Gutton

(7 usagers)

Surface : 9,15 m². Hauteur sous plafond : 2,85 m.
Portes : deux de 80 × 210 cm.
Fenêtres : métalliques à la française 185 × 85 cm. au-dessus de l'évier (allège 1,75 m. du sol) et 110 × 165 cm. côté nord.
Protection : barreaux de défense et persienne.
Revêtement de sol : dalles préfabriquées en granito 48 × 48 cm. (joints 2 cm.).
Revêtements muraux : peinture à l'huile, dosseret granito au-dessus du plan de travail, hauteur 40 cm.
Plafonds : en éléments de staff 100 × 100 cm.

Généralités. — Recherche intéressante d'une installation économique.

Hauteur sous plafond trouvée trop grande par la ménagère.

Matériaux froids d'aspect. La disposition de l'équipement oblige à des allées et venues.

Canalisations trop apparentes.

Mauvaise répartition de la lumière. Fenêtres de types différents.

Utilisation. — La surface utile pour la consommation des repas de sept personnes est insuffisante, malgré une surface totale de 9 m².

La salle de séjour (23 m²) ne sert que rarement, pour des raisons d'entretien.

Préparation des repas. — Garde-manger efficace.

Manque de placards à portée de la main (au-dessus du plan de travail par exemple).

L'évacuation des déchets n'est pas très facile ; la construction des placards rend difficile le nettoyage du sol.

Bonne hauteur du plan de travail.

Paillasse très grande, il eût été préférable de prévoir un égouttoir.

Le revêtement et le dosseret en granito sont d'aspect un peu triste et d'entretien assez difficile.

Lavage. — L'évier est trouvé trop large et d'une profondeur insuffisante. L'absence d'égouttoir est gênante. Les canalisations d'eau chaude sont longues.

Cuisson. — Bonne cuisinière qui assure, en plus de la cuisson, le chauffage central de toute la maison et la production d'eau chaude.

Rangement. — Placards et armoire, en bois sans aménagements particuliers.

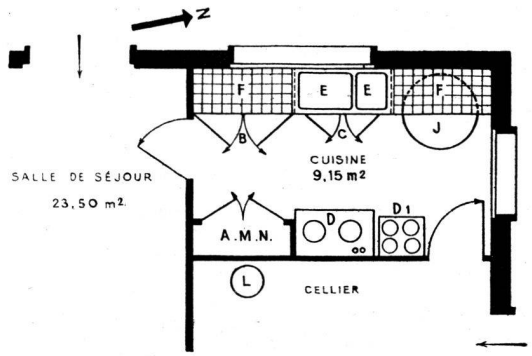

Disposition du plan de travail en lignes parallèles.

A. Matériel de cuisine ; B. Denrées périssables ; C. Logement des déchets ; D. Cuisinière à charbon à bouilleur 105 × 68 × 82 cm., un foyer avec four ; E. Evier double en granito 68 × 49 cm. et 35 × 49 cm., profondeur 14 cm. Fond en mosaïque ; F. Paillasse en granito, longueur développée 2,90 m., hauteur 82 cm. ; G. Réfrigérateur (néant) ; H. Hotte (néant) ; J. Table à manger, diamètre 95 cm. ; L. Ballon d'eau chaude mixte (charbon, électricité) ; M. Matériel de table ; N. Epicerie.

Maison américaine Armor

(5 usagers)

Surface : 7,95 m².
Hauteur sous plafond : 2,50 m.
Portes : porte d'entrée vitrée ; porte intérieure pleine à va-et-vient.
Fenêtres : deux de 80 × 130 cm. en bois (à guillotine), allège 120 cm.
Protection : volets bois extérieurs (français), stores intérieurs orientables (américains).
Revêtements de sol : genre « balatum » noir sur parquet (américain).
Revêtements muraux : peinture à l'huile sur isorel mou. Dosseret fibro-ciment.
Plafonds : peinture à la colle.

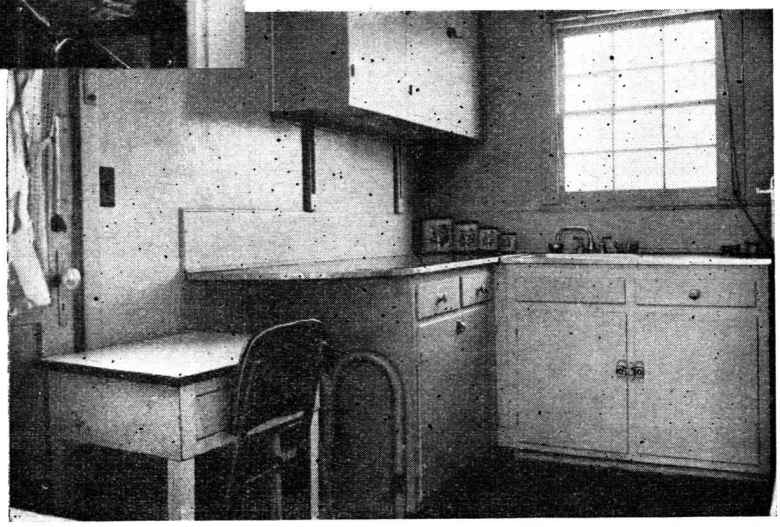

Généralités. — Type de cuisine américaine pour famille de condition modeste.

L'équipement est composé à peu près uniquement d'éléments préfabriqués assemblés et posés très simplement (le meuble placard est en grande partie de construction française).

La manœuvre de la fenêtre est rendue difficile par l'encombrement du meuble-évier.

La porte va-et-vient est gênante.

Le revêtement de sol en « balatum » noir est salissant.

Utilisation. — Les repas principaux sont pris généralement dans le dining-room ; les petits déjeuners dans la cuisine.

Le repassage se fait également dans celle-ci, il n'existe pas d'installation appropriée.

Préparation des repas. — La glacière est très appréciée, aucune autre disposition n'étant prévue pour conserver les aliments.

Le seul placard qui pourrait contenir la boîte à ordures n'est pas ventilé, il est utilisé en partie pour du matériel de cuisine.

La hauteur du plan de travail (hauteur 92 cm.) est très satisfaisante.

Lavage. — L'évier à un seul bac est placé trop près de la paillasse en retour. Le joint entre la cuvette

et la tablette du meuble est un peu défectueux, il constitue du reste le point délicat (étanchéité, protection du bois contre la pourriture) dans cette technique de construction si simple par ailleurs et si bon marché. Les fabricants américains utilisent des mastics spéciaux.

L'absence d'égouttoir crée une gêne très sérieuse.

Le chauffage de l'eau au gaz par accumulation avec les appareils américains est très pratique et un peu cher.

Cuisson. — Très bon appareil ; four excellent, mais emplacement mal choisi pour la porte va-et-vient. Vides côté mur et côté évier difficiles à nettoyer. L'absence d'une paillasse pouvant recevoir des objets chauds est gênante.

Rangement. — Meubles en bois.

Le volume des placards bas est insuffisant, les placards hauts sont difficilement accessibles.

Disposition du plan de travail en équerre

A. Matériel de cuisine. B. Denrées périssables dans glacière. C. Logement des déchets. D. Cuisinière à gaz (américaine) à quatre brûleurs avec four. E. Evier en grès émaillé 42 × 38 × 18 cm., un seul bac, sans égouttoir. F. Paillasses bois recouvertes de linoléum rouge uni, développement 2,50 m., hauteur 92 cm. au-dessus du sol. G. Glacière à glace. H. Hotte (néant). J. Table à manger 82 × 125 × 77 cm. K. Table métallique pour petit déjeuner. L. Chauffe-eau à accumulation, au gaz, 90 l. M. Boîtes à épices sur la paillasse.

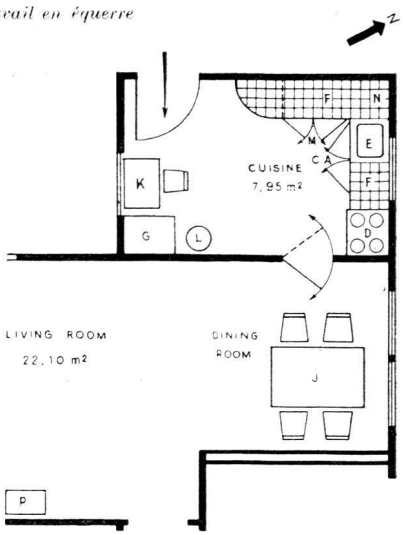

Maison anglaise Woolaway

(9 usagers)

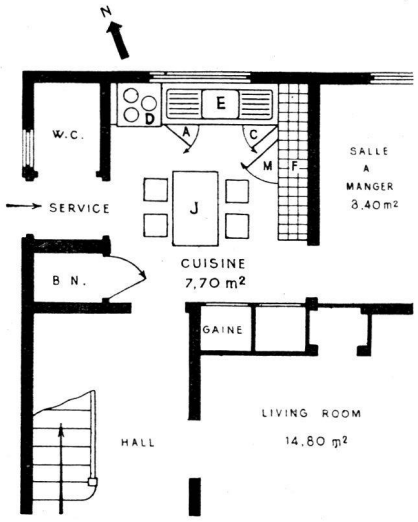

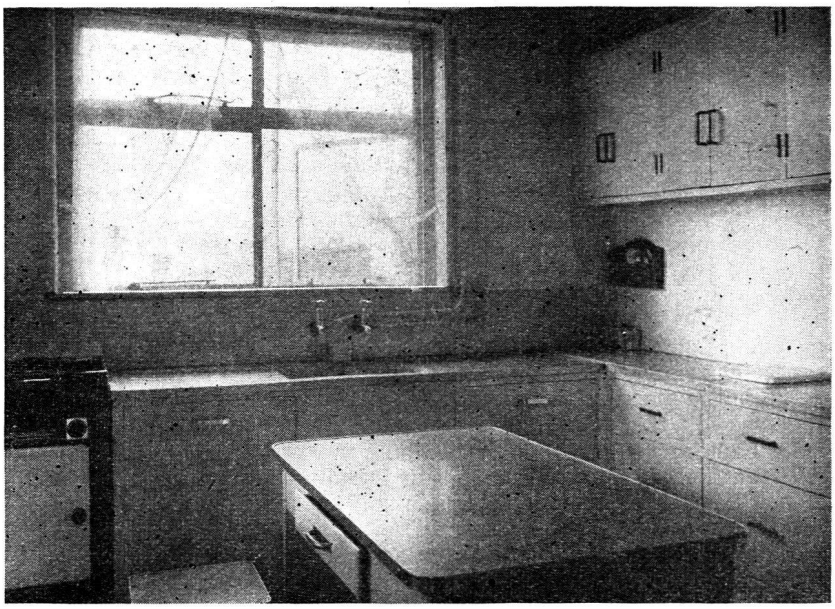

Disposition du plan de travail en L.

A. Matériel de cuisine. B. Denrées périssables ; C. Logement des déchets. D. Cuisinière à gaz anglaise 55 × 55 × 93 cm., trois brûleurs avec four 49 × 37 cm. et gril. E. Evier en aluminium fondu, un seul bac 45 × 37 × 17 cm. et deux égouttoirs, hauteur 86 cm. F. Paillasse : longueur 209 cm., largeur 38 cm., hauteur 90 cm. G. Réfrigérateur (néant). H. Hotte (néant). J. Table à manger 100 × 60 cm. L. Chauffe-eau (pas en service). M. Matériel de table. N. Epicerie.

Surface : 7,70 m². Hauteur sous plafond : 2,46 m. Portes : trois de 72 × 195 cm., dont une (accès au porche) à imposte vitrée. Fenêtre : 135 × 103 cm. en aluminium ouvrant vers l'extérieur. Protection : volets roulants (français). Revêtements de sol : pitchmastic anglais. Revêtements muraux : peinture à l'huile. Dosseret de l'évier et de la cuisinière en granitélo uni (matériau français). Plafonds : peinture à l'huile.

Généralités. — Belle réalisation d'un constructeur anglais.

Cuisine claire. Fenêtre pratique ouvrant vers l'extérieur.

Nombreux placards et tiroirs. Cuisinière plus haute que l'évier.

Paillasse de préparation mal placée. Canalisations apparentes.

Revêtement de sol peu apprécié, difficile à entretenir, mais bon isolant du froid.

Utilisation. — La maison possède une salle à manger et un living-room comme la plupart des maisons anglaises de la Cité. Cette formule est très appréciée des familles.

Préparation des repas. — La conservation des aliments dans le garde-manger est difficile.

Le placard à ordures ménagères n'est pas ventilé.

La paillasse de travail sous l'étagère n'est pas bien placée et ne sert pratiquement pas à la préparation des repas.

Par contre l'égouttoir à gauche de l'évier est très employé comme table de travail.

Lavage. — Le matériau de l'évier est à expérimenter dans le temps, il paraît difficile à entretenir.

L'usager aurait préféré deux bacs. Les robinets ne sont pas assez saillants et obligent à incliner les récipients.

L'égouttoir de droite est seul utilisé pour la vaisselle après lavage. Celle-ci se trouve alors à portée immédiate de l'étagère haute où elle est ensuite rangée.

Cuisson. — Très bon appareil. Joints difficiles à nettoyer côté évier et côté mur.

Rangement. — Placards en bois.

Sous évier ils sont peu pratiques et trop petits pour le matériel de cuisine.

Les autres sont trop hauts pour les casseroles.

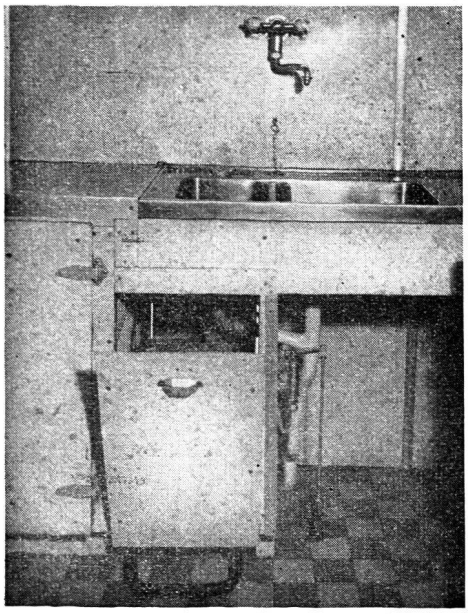

Arch. Béguin

Maison française Perrissin

(5 usagers)

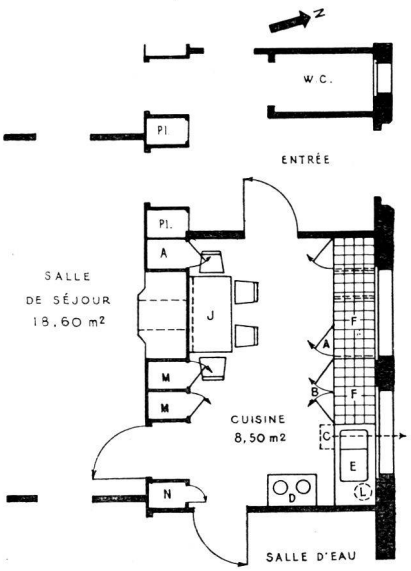

Surface : 8,50 m². Hauteur sous plafond : 2,80 m. Portes : trois de 70 × 210 cm. revêtues de « granitélo » jaspé. Fenêtre : deux de 115 × 100 cm. en bois (à la française), allège 1,45 m. Protection : jalousies bois (incorporées avec les fenêtres dans le bloc-croisée préfabriqué). Revêtements de sol : carrelage en grès à damier jaune et beige. Revêtements muraux : « granitélo » jaspé jaune. Plafonds : menuiserie clouée sur bois visible dans les joints creux.

Disposition du plan de travail en équerre.

A. Matériel de cuisine.
B. Denrées périssables prévues dans un placard calorifugé.
C. Logement des déchets : boîte à ordures sur rouleaux, porte manœuvrée au pied, évacuation par l'extérieur.
D. Réchaud-four à gaz.
E. Evier en acier inoxydable 110 × 55 cm., deux bacs 40 × 34 × 15 cm. et 23 × 34 × 18 cm. avec égouttoir à droite.
F. Paillasse en « granit » jaspé, jaune 250 × 55 cm., hauteur 90 cm.
G. Réfrigérateur (néant).
H. Hotte (néant).
J. Table à manger 100 × 60 cm. rabattante.
L. Chauffe-eau instantané à gaz commandé par robinets à main et à pédale.
M. Matériel de table.
N. Epicerie.

Généralités. — Ensemble qui traduit un gros effort de recherche de la part des constructeurs.

L'étude basée sur l'emploi systématique des plaques à base d'amiante et de ciment a été très approfondie.

Les revêtements muraux en granitélo jaspé forment un ensemble moins net qu'une peinture unie. Le plafond losangé semble plus indiqué dans les pièces d'habitation.

Les placards très nombreux offrent de grands volumes de rangement ; les portes sont à améliorer comme aspect et comme planéité.

L'éclairage est satisfaisant, bien que l'allège des fenêtres soit très haute.

La hauteur sous plafond est estimée trop grande.

Utilisation. — Pour éviter de salir la salle de séjour la famille prend les repas dans la cuisine sur une table rabattante et sur la paillasse de travail.

La cuisine sert également au repassage.

Préparation des repas. — Le garde-manger est trouvé peu efficace, les aliments sont conservés à la cave.

L'emplacement de la boîte à ordures eût été préférable sous la paillasse de travail plutôt que sous l'évier.

L'aménagement du placard correspondant permet l'ouverture de la porte par pression du pied et l'évacuation des ordures par une porte ouvrant à l'extérieur.

Bonne hauteur du plan de travail ; celui-ci aurait pu être construit plus court, ce qui aurait permis de lui incorporer l'appareil de cuisson.

Le revêtement est pratique et d'entretien facile.

Lavage. — L'évier est satisfaisant comme dimensions et comme matériau ; il est mal placé par rapport à la cuisinière.

L'eau chaude produite par un chauffe-eau instantané au gaz dessert un robinet à main et un autre à pédale. Cette disposition très intéressante qui réduit la consommation d'eau est réalisée avec des appareils du commerce, imposant un parcours trop long à l'eau chaude.

Cuisson. — Très bon appareil. La locataire regrette de ne pouvoir installer une cuisinière à charbon. Celle-ci permettrait une élévation de la température pendant l'hiver.

Rangement. — Placards en granitélo doublés d'une feuille de caoutchouc. Leur grand nombre et leur groupement sont très appréciés.

Maison française Socora

(5 usagers)

Généralités. — Ensemble caractérisé par la netteté des lignes et l'harmonie de couleurs.

Il faut signaler le soin tout particulier apporté par les constructeurs à la fourniture d'éléments d'équipement modulés et standardisés.

Les allées et venues sont réduites au minimum par les dispositions adoptées.

Hauteur sous plafond trouvée trop haute. L'éclairage est un peu contrarié par la grande hauteur de retombée au-dessus des fenêtres.

L'allège ne permet pas de voir à l'extérieur et assombrit une partie de la table de travail.

Très grand développement de la paillasse.

Utilisation. — La cuisine est utilisée pour les repas. La table rabattante, prévue pour le petit déjeuner, sert de planche à pâtisserie.

Préparation des repas. — Le garde-manger est ventilé.

Disposition du plan de travail en U.

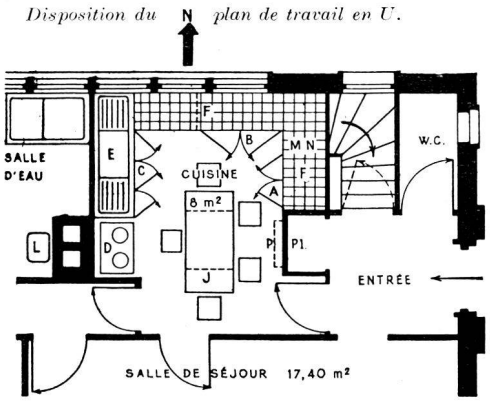

A. Matériel de cuisine. B. Denrées périssables. C. Logement des déchets. D. Réchaud-four à gaz deux brûleurs. E. Evier en grès cérame. F. Paillasse bois revêtue de linoléum vert, développement 3,50 m. G. Réfrigérateur (néant). H. Hotte (néant). J. Table à manger 140 × 60 cm. L. Chauffe-bains à gaz dans salle d'eau. M. Matériel de table dans placards supérieurs. N. Epicerie. P. Planche à pâtisserie 90 × 60 cm.

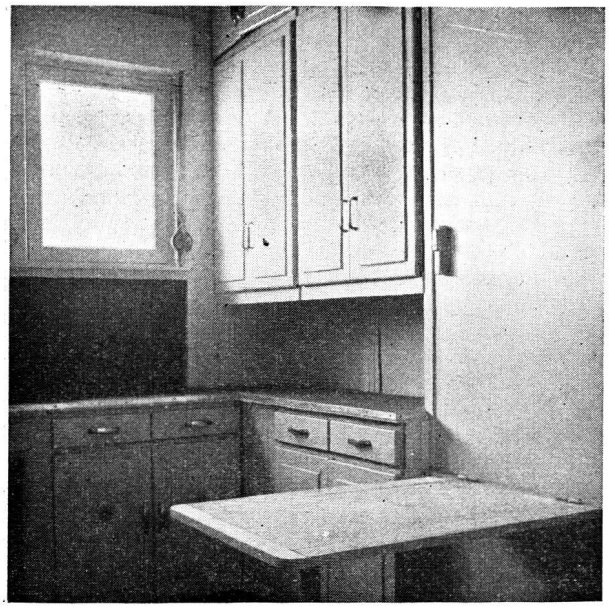

La paillasse développe 3 m. 50, ce qui permet de poser les ustensiles ou de la vaisselle. Mais cette grande surface est peu utilisée par la ménagère qui épluche les légumes et prépare les plats, entre l'évier et la cuisinière ; elle se sert donc de l'égouttoir en bois comme table de préparation.

Lavage. — L'évier à bonde grillagée ne permet pas de maintenir l'eau. Les joints sont défectueux entre le dosseret et le meuble évier. Les égouttoirs encastrés ont déjà subi des déformations dues à l'humidité.

Cuisson. — Très bon appareil muni d'un couvercle qui facilite l'entretien et protège le mur pendant le service.

Rangement. — Les placards en bois, bien distribués, sont appréciés. Fermetures à bille un peu délicates.

Surface : 7,85 m². Hauteur sous plafond : 2,96 m.
Portes : une de 70 × 210 cm. pleine, deux de 70 × 210 cm. vitrées.
Fenêtres : trois châssis de 60 × 80 cm., allège 1,50 m. au-dessus du sol.
Protection : volets roulants bois.
Revêtements de sol : linoléum havane.
Revêtements muraux : peinture à l'huile. Dosseret linoléum vert autour des plans de travail (hauteur 50 cm.).
Plafonds : peinture à l'huile sur isorel mou.

Tous ces documents ont été aimablement communiqués par les Cahiers du Centre scientifique et technique du bâtiment

SITUATION PRÉSENTE DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

PAR R. GERBER

Faut-il entreprendre une nouvelle action pour la construction de logements en faveur des familles à revenus modestes à Neuchâtel ?

Pour parer à la pénurie de logements qui sévissait depuis le début de la guerre dans notre ville, 1120 logements subventionnés furent construits de 1943 à 1949. Le principe du subventionnement, à l'époque, ne tenait pas ou trop peu compte du prix des loyers. A Neuchâtel, seule la dernière action de subventionnement, en 1949, fut réservée à des logements ne dépassant pas certaines normes au point de vue de location.

On peut se demander pourquoi les subventions fédérales, cantonales et communales accordées dès 1943 ne fixaient pas une limite des loyers. Nous pensons qu'il manquait des appartements de toutes catégories et que même si l'on n'en construisait que d'un seul genre, ces nouveaux logements auraient pour effet d'équilibrer quelque peu l'offre et la demande, chaque famille aspirant à un peu plus de confort, abandonnant des loyers plus modestes au profit des économiquement faibles.

A la fin de cette période de subventionnement, on constata que le marché du logement était loin d'être équilibré. Preuve en est que, dès 1949, la construction d'immeubles locatifs continua à un rythme surprenant malgré la suppression totale des subventions à la construction. En revanche la construction de maisons familiales connut un certain ralentissement. Le prix des terrains ayant augmenté, il fallait faire renter le mètre carré en y superposant le plus d'étages possible.

Au cours de la nouvelle action communale de 1949 à 1952, réservée sur le territoire communal de Neuchâtel uniquement aux logements à loyers modestes, 1000 nouveaux appartements furent construits.

Nous constatons que la pénurie à un prix au-dessus de la moyenne a pratiquement disparu. En revanche, pour la classe particulièrement modeste, la pénurie en logements salubres subsiste et il est nécessaire que les pouvoirs publics trouvent les moyens d'encourager ces constructions. La continuation d'une aide en faveur de la construction de logements à loyers modestes reste donc urgente et indispensable.

En mai 1952, nous constatons à Neuchâtel qu'il y a déjà trop de logements chers. Dans une année à deux ans, les logements à prix moyens, soit de 100 fr. à 145 francs pour les trois pièces et de 130 fr. à 180 fr. pour les quatre pièces, seront suffisants ; mais il y aura toujours, à ce moment-là, une pénurie de logements bon marché ; nous pensons ici à des appartements modestes et dont le prix varie entre 45 fr. et 70 fr. par mois.

A Neuchâtel, nous avons actuellement trois problèmes à résoudre, qui sont directement intéressés à la construction de logements modestes :

1. la suppression de la colonie du Mail, baraquements comprenant 50 logements (construits par les réfugiés de guerre). Actuellement, la plupart de ces baraquements sont vendus, mais il reste néanmoins quelques locataires à loger ailleurs ;